

## **Appel à candidatures - Résidence de création et de médiation Arts visuels - 2021-2022**

### Cadre de la résidence

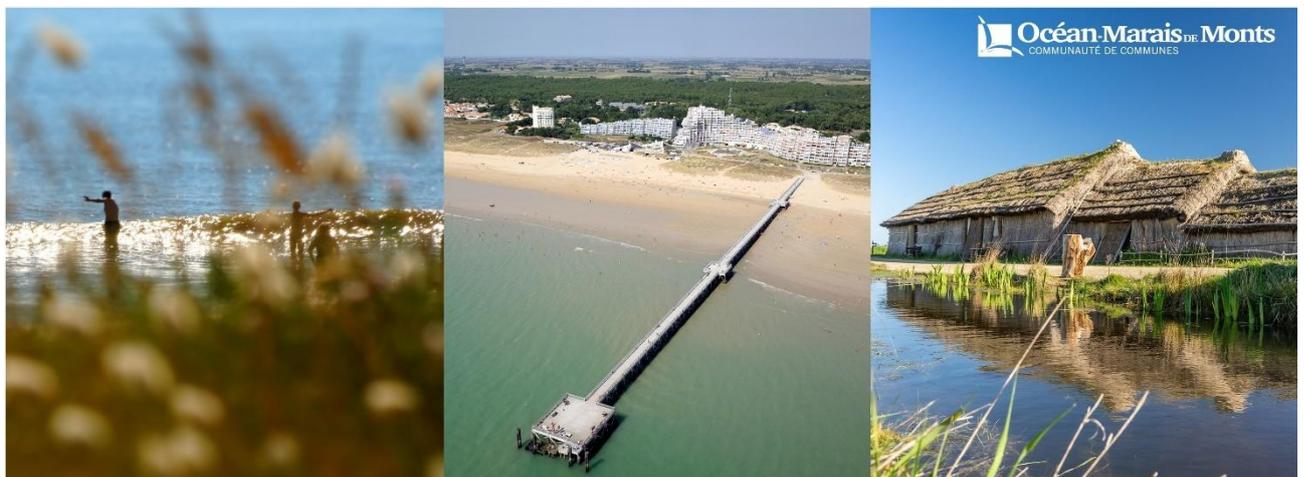
La Communauté de Communes Océan-Marais de Monts, la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire et l'Éducation Nationale ont souhaité s'engager ensemble, et en collaboration avec les structures culturelles professionnelles des territoires, dans la réalisation d'un Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) depuis juillet 2019.

Ce CLEA a été validé avec pour enjeux de conforter une politique d'éducation artistique et culturelle, de permettre au plus grand nombre d'appréhender le processus de création des œuvres et de contribuer au développement culturel et artistique du territoire dans l'ensemble des champs du patrimoine et de la création en inscrivant le projet dans une dynamique locale (communale et intercommunale) et participative.

dans l'objectif concerté des ministères de l'Éducation Nationale et de la culture du « 100% EAC », chaque année, la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts propose des parcours et des rencontres d'éducation artistique et culturelle, notamment aux élèves du territoire. Ces parcours reposent sur les trois piliers de l'EAC que sont : Fréquenter, Pratiquer et S'approprier. Une vingtaine de propositions sont chaque années présentées aux enseignants du territoire, afin d'inscrire leurs classes à un parcours – danse, théâtre, musique, arts visuels, éducation aux médias, patrimoine...

Dans ce cadre, une résidence d'actions territoriales, s'inscrivant dans le champ artistique des arts visuels, est appelée à se tenir, dans une démarche de transdisciplinarité dans le courant de l'année scolaire 2021-2022.

Un appel à candidature est ainsi lancé en direction d'un-e artiste ou d'un collectif d'artistes relevant des arts visuels.



**L'ensemble du dossier est à adresser au plus tard le lundi 21 juin 2021.**

## Note de contexte

### Un territoire intercommunal regroupant 5 communes...

La Communauté de Communes Océan-Marais de Monts a été créée en 1993, située sur le littoral vendéen, elle associe les communes de Saint-Jean-de-Monts, Notre-Dame-de-Monts, La Barre-de-Monts, Le Perrier et Soullans. La population du territoire Océan-Marais de Monts ne cesse de croître. En 45 ans, on assiste à une progression de plus de 60%, pour atteindre 19.104 habitants à l'année en 2019 et 32 913 habitants secondaires. On projette 21230 habitants permanents à l'horizon 2022. On observe également un vieillissement prononcé de la population (38,1% de la population a plus de 60 ans, dont 14,5% ayant plus de 75 ans). La particularité de ce territoire réside dans sa situation géographique sur le littoral. Les équipements, les services et les aménagements réalisés par la collectivité sont dimensionnés pour accueillir une population touristique de plus de 200 000 personnes l'été. La présence d'espaces naturels sensibles composés de forêt et de marais (près de 80% sur une superficie de 185km<sup>2</sup>) est aussi un défi pour la collectivité qui doit allier préservation et attractivité du territoire dans sa gestion quotidienne. Les autres enjeux du territoire sont l'équilibre démographique, la vie à l'année et le soutien des personnes fragilisées et notamment âgées. 50% de l'économie est issue du tourisme, on recense 2598 entreprises sur le territoire en 2016, soit une augmentation de + 25% depuis 2010. La Communauté de Communes Océan-Marais de Monts est la deuxième intercommunalité de Vendée en termes de densité artisanale.



### Kids Folies : un festival pour les enfants à Saint-Jean-de-Monts organisé par Odyssea – le Palais des Congrès

Pendant toute la durée de ce festival, on peut venir y découvrir une grande exposition interactive au Palais des Congrès Odyssea, conçue tout au long de l'année avec des plasticiens et les enfants des écoles de la Communauté de Communes Océan Marais de Monts dans le cadre d'ateliers artistiques. On peut également participer activement à cette exposition en découvrant et en apprenant de manière ludique autour de la thématique du festival, par le biais de modules de jeux spécialement conçus pour les enfants, pour découvrir différents univers. Kid's Folies, ce sont aussi des ateliers d'art pour les petits et les plus grands, des spectacles aux couleurs de la thématique et des activités sportives pour les enfants et leur famille, on peut également pratiquer différentes disciplines au travers de stages ou tout simplement déambuler à l'extérieur et découvrir différents espaces aux couleurs de la thématique. Le festival Kid's Folies c'est également un grand rendez-vous le temps d'un week-end, auquel toute la famille pourra participer. Une multitude d'activités sont proposées en extérieur pendant 2 jours et « Une soirée sous les étoiles » composée d'une déambulation/spectacle et d'un feu d'artifice ravira petits et grands... Pour en savoir plus : <https://www.kidsfolies.fr/>



**L'ensemble du dossier est à adresser au plus tard le lundi 21 juin 2021.**

## Définition de la résidence

La résidence est organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur d'un public d'enfants âgés de 6 à 10 ans. Elle repose sur une forte disponibilité de l'artiste (ou du groupe d'artistes), durant 16 semaines de présence effective, de décembre 2021 à mars 2022, ainsi que sur une diffusion potentielle de son œuvre déjà accomplie et disponible, en lieux dédiés ou non.

Pour l'artiste-résident, il s'agit plus particulièrement, de s'engager dans une démarche de transmission donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre. Cette transmission peut s'appuyer sur des formes d'intervention et d'actions très variées.

L'ensemble des actions doit être préparé en amont avec les équipes en charge des services ou structures culturelles concernées par le CLEA.

Ces actions ont pour objectifs de permettre à un grand nombre d'enfants d'acquérir une expérience originale et sensible de l'œuvre et de l'art.

Elles doivent contribuer à nourrir le parcours d'éducation artistique et culturel, en prenant en compte les différents temps de vie de l'enfant et permettre de répondre aux trois piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- La rencontre avec les œuvres et les artistes
- L'expérience sensible par la pratique
- Initier une culture artistique personnelle (appropriation)

### **Enjeux et objectifs de la résidence :**

- Permettre au plus grand nombre de personnes d'appréhender la création contemporaine en provoquant la rencontre et une certaine familiarisation avec une démarche artistique forte, en lien avec un réseau d'associations, de professionnels et d'établissements scolaires.
- Favoriser l'accès des jeunes à l'offre culturelle et les sensibiliser à la richesse et à la diversité des formes artistiques.
- Valoriser les ressources artistiques, culturelles et touristiques des territoires (parcours artistiques).
- Encourager une pratique artistique et culturelle et une appropriation des œuvres, des ressources et des structures culturelles des territoires.
- Développer l'esprit critique de ces enfants et de ces jeunes par le biais de la discussion, d'échanges et de lectures d'œuvres.
- Mettre en place une politique cohérente d'EAC permettant d'offrir aux enfants et aux jeunes des territoires un parcours construit autour de l'offre des structures culturelles et des projets d'établissements scolaires.
- Contribuer au développement artistique et culturel des territoires.
- Rendre l'art accessible à tous et sensibiliser largement le public en portant un intérêt particulier à la médiation.
- Être acteur et ambassadeur du festival Kids Folies organisé par la SEML Saint-Jean Activités

**L'ensemble du dossier est à adresser au plus tard le lundi 21 juin 2021.**

## Déroulement – calendrier

### En amont de la période de résidence

- L'artiste (ou le groupe d'artistes) participera à plusieurs rencontres au cours desquelles il présentera son travail et sa démarche artistique.
- Ces rencontres associeront les acteurs éducatifs du territoire concerné ainsi que les acteurs culturels locaux.

### Au cours de la résidence

- L'artiste (ou le groupe d'artistes) séjournera pour une période de 15 semaines.
- Au cours de cette période, l'artiste (ou le groupe d'artistes) conduira conjointement, la présentation d'une œuvre de sa création, et une démarche d'ateliers et de rencontres favorisant la réalisation des objectifs formulés ci-dessus.
- Dans l'optique du parcours d'éducation artistique et culturelle, les actions devront s'articuler sur les différents temps de vie de l'enfant (temps scolaire, périscolaire et hors temps scolaire), de manière complémentaire.
- Au cours de la résidence, l'artiste (ou le groupe d'artistes) devra être en mesure de proposer une journée de formation/rencontre à destination des professionnels ayant la charge ou la responsabilité de publics scolaires (enseignants, éducateurs, animateurs...). Cette journée, organisée en partenariat avec l'Éducation Nationale sera animée par l'artiste (ou le groupe d'artistes) et permettra aux participants d'appréhender la démarche artistique de la résidence.
- Une fresque sera commandée à l'artiste dans le cadre de cette résidence. Cette fresque intégrera la Micro-Folie au sein de la Maison Intercommunale des Services. Un budget de 2000€ prévu en plus du budget global de cette résidence y sera consacré.

### Après la résidence

- L'artiste (ou le groupe d'artistes) est invité à poursuivre sa résidence aux côtés de l'équipe du Palais des Congrès – Odyssée pour organiser le festival Kids Folies. Ce festival a lieu chaque année au mois d'avril, l'artiste retenu y sera l'artiste associé. La thématique pour l'année 2022 : Les Kids Glob-trotteurs. La SEML Saint-jean Activités proposera à l'artiste (ou au groupe d'artistes) un contrat à ce titre.

### **Période et durée de la résidence :**

L'artiste (ou le groupe d'artistes) devra être présent sur une durée totale de 15 semaines à compter du 29 novembre 2021 au 1<sup>er</sup> avril 2022, hors vacances scolaires.

Les périodes effectives de résidence seront définies en accord avec les auteurs et les porteurs du projet.

**L'ensemble du dossier est à adresser au plus tard le lundi 21 juin 2021.**

## Modalités de mise en œuvre et de sélection de l'artiste-intervenant

### **Pilotage de la résidence**

Le comité de pilotage, composé d'élus et d'agents de la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de représentants de l'Éducation Nationale, et de salariés de la SEML Saint-Jean Activités, valide les candidatures.

La résidence sera coordonnée par la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts et notamment ses agents référents.

Ces derniers auront pour missions de guider le ou les artistes dans la découverte du territoire, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, d'organiser la diffusion de ses œuvres, de faciliter les rencontres avec les publics concernés et les groupes de professionnels et d'aider à la réalisation des actions.

### **Modalités financières et conditions d'accueil**

L'artiste (ou le groupe d'artistes) bénéficiera d'une allocation de résidence maximum de 14 000€. Cette allocation inclut les frais de transport (1 aller-retour à partir du domicile de l'artiste-intervenant ainsi que ces déplacements sur le territoire) et l'achat de matériaux éventuels.

L'artiste (ou le groupe d'artistes) retenu devra être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel. Un hébergement, sur toute la durée de la résidence, sera pris en charge par la collectivité.

### **Cadre juridique :**

La résidence fera l'objet d'une convention signée entre l'artiste (ou le groupe d'artistes) et la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts au moins un mois avant le début des interventions. Cette convention intègre les modalités d'accueil et un calendrier prévisionnel des interventions et des rencontres.

### **Candidature :**

Peut faire acte de candidature, tout artiste ou groupe d'artistes résidant en France ou à l'international. L'artiste ou le collectif artistique devra être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action, et doit posséder un permis de conduire en cours de validité ainsi qu'un véhicule personnel, ainsi qu'un numéro de SIRET.

Les candidatures seront étudiées par un jury composé de l'ensemble des partenaires. Celui-ci effectuera son choix en fonction des critères suivants :

- Pertinence de l'univers créatif de l'artiste (ou du groupe d'artistes) en lien avec le projet
- Justification d'une production récente et régulière dans le champ des arts visuels
- Expérience en matière de médiation, et notamment auprès des publics scolaires
- Assurance des disponibilités effectives sur le temps de résidence

### Les éléments à fournir :

- Une note d'intention artistique sur le projet développé et ses enjeux
- Une lettre de motivation
- Un dossier artistique présentant un ensemble d'œuvres représentatif de la démarche et témoignant de son expérience dans un projet d'éducation artistique et culturelle.
- Un curriculum Vitae à jour du ou des artistes
- Une liste d'œuvres et de travaux disponibles à des fins de diffusion, pendant, avant ou après le temps de résidence.

**L'ensemble du dossier est à adresser au plus tard le lundi 21 juin 2021.**

## Calendrier prévisionnel

**Mai 2021** : lancement de l'appel à résidence

**21 juin 2021** : date limite de dépôt des dossiers

**1<sup>er</sup> juillet 2021** : audition des candidats présélectionnés

**Entre septembre et novembre 2021** : création du projet avec les partenaires associés

**Début décembre 2021** : début de la résidence

**Fin mars 2022** : fin de la résidence avec restitution et bilan

**Avril 2022** : festival Kids Folies

**Les dossiers doivent être adressés par e-mail avant le lundi 21 juin 2021 dernier délai**, aux adresses suivantes : [stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr](mailto:stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr) et [accueil@omdm.fr](mailto:accueil@omdm.fr)

### Direction régionale des affaires culturelles

DRAC Pays de la Loire  
Service Territoires et Publics  
1, rue Stanislas Baudry  
44000 NANTES

[stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr](mailto:stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr)



### Communauté de Communes Océan-Marais de Monts

Communauté de Communes Océan-Marais de  
Monts - Pôle Affaires culturelles  
46, Place de la Paix  
85160 SAINT-JEAN-DE-MONTS

[accueil@omdm.fr](mailto:accueil@omdm.fr)



**L'ensemble du dossier est à adresser au plus tard le lundi 21 juin 2021.**